

Epidémie de CORONAVIRUS COVID-19

Information au 2 mars

Le plan de gestion de l'épidémie Coronavirus COVID-19 est passé

- du stade 1 : « freiner l'introduction du virus sur le territoire national »
- au stade 2 : « freiner la propagation du virus sur le territoire ».

En conséquence les consignes à respecter par tous et tout particulièrement par les patients souffrant d'une LLC ou d'une MW, traitée ou non, sont les suivantes :

Consignes grand public

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- **Se laver les mains très régulièrement**
- **Tousser ou éternuer dans son coude**
- **Saluer sans se serrer la main ni s'embrasser**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique**

Le port du masque est inutile lorsque l'on n'est pas malade.

Si les symptômes apparaissent :

- **Ne pas aller chez le médecin ou à l'hôpital**
- **Contactez le 15**
- **Rester à domicile**
- **Porter un masque en cas de visite**

Si vous souhaitez obtenir des informations, un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**. Il ne faut pas appeler le 15.

Si vous êtes originaires d'une des 9 communes de l'Oise (Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire, Villers-Saint-Paul, Crépy en Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny le Sec et La Croix St Ouen), de Balme de Sillingy en Haute Savoie ou des 3 communes du Morbihan (Auray, Carnac et Crac'h), **identifiées comme « clusters »** par le ministère de la Santé, les autorités recommandent aux habitants de « limiter leurs déplacements » et « si possible recourir au télétravail ».

Consignes relatives aux retours de voyages

Compte tenu de la multiplication des zones touchées par la circulation active du virus, **il n'y a plus de quatorzaine**. Les personnes revenant d'une zone exposée :

- **Peuvent circuler librement en appliquant strictement les consignes énoncées en tête du document**
- Sont invités à surveiller toute apparition de symptômes

Il demeure cependant **une exception** pour les voyageurs en provenance de la **province chinoise de Hubei (Wuhan)** pour lesquels les mesures de confinement sont maintenues.

Consignes relatives aux déplacements

Les missions à l'étranger, ainsi que les déplacements, hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe **doivent autant que possible être reportés, sauf nécessité avérée**.

Nous vous rappelons que sont à votre disposition :

- Le site d'information:
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Les conseils aux voyageurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>